



PRÉFET D'EURE-ET-LOIR

PREFECTURE
Direction de la Réglementation et des Libertés Publiques
Bureau des Elections et de la Réglementation
Affaire suivie par : D.CAGET
Tél : 02 37 27 70 90
Fax 02 37 27 72 57
Mél : dominique.caget@eure-et-loir.gouv.fr

Chartres, le - 4 MAI 2016

Arrêté n° 16-05/01

**ARRETE PORTANT COMPOSITION DES MEMBRES DE LA COMMISSION
DEPARTEMENTALE DE LA NATURE, DES PAYSAGES ET DES SITES**

**FORMATION SPECIALISEE DITE
« DES SITES ET PAYSAGES »**

LE PREFET D'EURE-ET-LOIR,

Officier de la Légion d'Honneur,

Vu le Code de l'Environnement, et notamment ses articles R.341-16 à R.341-25 ;

Vu les propositions de désignations de l'Assemblée Départementale et de l'Association des Maires d'Eure-et-Loir ;

Vu le Code Rural ;

Vu le décret n°2006-665 du 7 juin 2006 relatif à la réduction du nombre et à la simplification de la composition de diverses commissions administratives, et notamment ses articles 8 et 9 ;

Vu le décret n°2006-672 du 8 juin 2006 relatif à la création, à la composition et au fonctionnement des commissions administratives à caractère consultatif ;

Vu le décret n°2009-1484 du 3 décembre 2009 relatif aux directions départementales interministérielles ;

Vu le décret n°2010-146 du 16 février 2010 relatif aux pouvoirs des préfets, à l'organisation et à l'action des services de l'Etat dans les régions et les départements ;

Vu l'arrêté préfectoral n° 2010-0387 du 29 avril 2010 portant création de la commission départementale de la nature, des paysages et des sites ;



Vu le message d'information de la Direction Départementale des Territoires, relatif aux changements à apporter dans la composition de la formation « sites et paysages » ;

SUR la proposition de Mme la Secrétaire Générale de la Préfecture d'Eure-et-Loir ;

ARRETE

ARTICLE 1 : La formation dite « des sites et paysages » est présidée par la Préfet ou son représentant.

Elle est composée comme suit :

1° Collège des représentants des services de l'Etat :

- Monsieur le Directeur Régional de l'Environnement, de l'Aménagement et du Logement, ou son représentant,
- Monsieur le Directeur Départemental des Territoires, ou son représentant,
- Monsieur le Directeur Départemental de la Cohésion Sociale et de la Protection des Populations, ou son représentant,
- Monsieur le Directeur Régional des Affaires Culturelles, ou son représentant,
- Madame le Chef du Service Territorial d'Architecture et de Patrimoine, d'Eure-et-Loir ou son représentant.

2° Collège de représentants élus des collectivités territoriales :

TITULAIRES			SUPPLEANTS		
M. Francis Départementale	PECQUENARD,	Conseiller	M. Joël BILLARD, Conseiller Départemental		
Mme Sylvie Départementale	HONNEUR,	Conseillère	M. Gérard Départemental	SOURISSEAU,	Conseiller
M. Claude Départemental	TEROUINARD,	Conseiller	Mme Evelyne Départementale	LEFEBVRE,	Conseillère
M. Denis-Marc d'Amilly	SIROT-FOREAU,	Maire	M. Denis CHÉRON, Maire de Montreuil		
M. Dominique Comte	LEBLOND,	Maire de Béville-le-	M. Guy LAVIE, Maire de Garancières-en-Drouais		

3° Collège des personnalités qualifiées en matière de sciences de la nature, de protection des sites ou du cadre de vie, de représentants d'associations agréées de protection de l'environnement et le cas échéant, de représentant des organisations agricoles ou sylvicoles

TITULAIRES	SUPPLEANTS
Monsieur Pierre LHOPITEAU , Chambre d'Agriculture d'Eure-et-Loir	Madame Geneviève PRIEUR , Chambre d'Agriculture d'Eure-et-Loir
Monsieur Jean-Pierre BARNAGAUD , Association Eure-et-Loir Nature	Mademoiselle Eva CHERAMY , Association Eure-et-Loir Nature
Monsieur Stéphane d'ALES , Association des Vieilles Maisons Françaises	
Monsieur Jean-Pierre ROBIN , Société de Protection des Paysages et de l'Esthétique en France	
Monsieur Dominique ROUZIES , Syndicat des Propriétaires Forestiers Sylviculteurs	Monsieur Bertrand de ROUGE , Syndicat des Propriétaires Forestiers Sylviculteurs

4° Collège de personnes compétentes en matière d'aménagement, d'urbanisme, de paysage, d'architecture et d'environnement :

TITULAIRES	SUPPLEANTS
Membre à désigner	
Monsieur Jean-François PLAZE , Architecte	Monsieur Benoît TRIBUILLET , Architecte
Monsieur Thierry GILSON , Architecte-Paysagiste	
M. Jean-Noël PICHOT , Directeur du Conseil d'Architecture et d'Urbanisme d'Eure-et-Loir	Madame Elodie MONTIGNY , Directrice adjointe du C.A.U.E..
Monsieur Yves GUERIN , Parc Naturel Régional du Perche	Monsieur Jean-Pierre GERONDEAU , Parc Naturel Régional du Perche

ARTICLE 2 : La formation dite « des sites et paysages » prend initiative des inscriptions et des classements de site, émet un avis sur les projets relatifs à ces classements et inscriptions ainsi qu'aux travaux en site classé.

Elle veille à l'évolution des paysages et peut être consultée sur les projets de travaux les affectant.

Elle émet les avis prévus par le code de l'urbanisme.

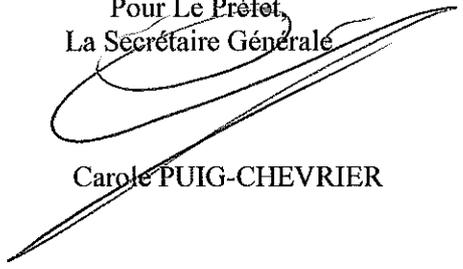
Elle se prononce sur les projets d'implantation d'éoliennes relevant de la réglementation des installations classées pour la protection de l'environnement (ICPE).

ARTICLE 3 : Le secrétariat de la formation dite « des sites et paysages » est assuré par la Direction Départementale des Territoires et par l'Unité Territoriale de la Direction Régionale de l'Environnement de l'Aménagement et du Logement (UT DREAL Centre) pour les dossiers relevant de leurs compétences respectives.

ARTICLE 4 : L'arrêté préfectoral n°15-07/2 du 10 juillet 2015 est abrogé.

ARTICLE 5: Mme la Secrétaire Générale de la Préfecture d'Eure-et-Loir est chargée de l'exécution du présent arrêté qui sera notifié à chacun des membres de la C.D.N.P.S., et publié au Recueil des Actes Administratifs de la préfecture d'Eure-et-Loir.

Le Préfet,
Pour Le Préfet,
La Secrétaire Générale



Carole PUIG-CHEVRIER

Cet arrêté peut faire l'objet de recours en application des articles R421-1 du code de justice administrative